

# L'enregistrement préalable de vos produits chimiques, ça vous rappelle quelque chose?

L'échéance approche. Vous devez enregistrer vos substances chimiques produites en faible quantité auprès de l'ECHA avant le 31 mai 2018 si vous souhaitez pouvoir continuer à les commercialiser légalement sur le marché de l'UE/EEE.

La bonne nouvelle, c'est que nous sommes là pour vous aider! Vous pouvez consulter nos conseils étape par étape dans les 23 langues de l'UE à l'adresse: [echa.europa.eu/fr/reach-2018](http://echa.europa.eu/fr/reach-2018)

Nous reviendrons vers vous avant Pâques pour en savoir plus sur vos projets d'enregistrement.

**D'ici là, nous vous souhaitons  
une année 2017 emplie de succès!**

